

PACS

Pacte civil de solidarité

Information générale

Les conditions pour vous pacser sont :

- être majeurs
- de même sexe ou de sexe différent
- ne pas être mariés ou liés par un PACS

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR ORIGINAUX ET PHOTOCOPIE

Vous êtes de nationalité française

- une pièce d'identité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- la convention de PACS [Cerfa n° 15726*02]
- une déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune [Cerfa n° 15725*02]

Vous êtes veuf(ve) ou divorcé(e) en plus des documents ci-dessus

- le livret de famille
ou la copie intégrale de l'acte de mariage dissous par divorce
ou l'acte de naissance du conjoint décerné

Vous êtes de nationalité étrangère

- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 6 mois accompagnée de sa traduction par un traducteur assermenté
- un certificat de coutume
- un certificat de célibat de moins de 3 mois
- un certificat de non pacs de moins de 3 mois que vous pouvez demander au service central d'état civil [Cerfa 12819*05 ou par messagerie pacs.scecd@diplomatie.gouv.fr]
- la convention de PACS [Cerfa n° 15726*02]
- une déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune [Cerfa n° 15725*02]
- si vous vivez en France depuis plus d'un an, une attestation de non inscription au répertoire civil pour vérifier l'absence de tutelle ou curatelle. À demander par courrier ou par mail au service central d'état civil répertoire civil en précisant vos nom, prénoms, date et lieu de naissance]

Vous êtes inscrit à l'OPFRA

- une copie intégrale du certificat tenant lieu d'acte de naissance de moins de 3 mois délivrée par l'OPFRA
- une pièce d'identité en cours de validité
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un certificat de non pacs de moins de 3 mois que vous pouvez demander au service central d'état civil [Cerfa 12819*05 ou par messagerie pacs.scecd@diplomatie.gouv.fr]
- la convention de PACS [Cerfa n° 15726*02]
- une déclaration conjointe d'un PACS et attestation sur l'honneur de non parenté, non alliance et résidence commune [Cerfa n° 15725*02]